

Questions orales

M. Wilson: Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Je la répète: le gouvernement va-t-il proposer des programmes de création d'emplois permanents plutôt que les programmes à sigle à court terme qui ont été offerts jusqu'ici, de l'aveu même du ministre.

LA PROPOSITION DE L'ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION AU SUJET DE LA DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, l'Association canadienne de la construction a fait remarquer récemment dans son mémoire pré-budgétaire qu'elle prévoyait la perte de 60,000 autres emplois en 1983, en plus du nombre énorme d'emplois déjà perdus en 1982.

Le ministre est-il d'accord avec l'Association qui propose, comme l'a déjà fait le parti conservateur du Canada, de rétablir la déduction pour amortissement, d'annuler les modifications à la fiscalité des petites entreprises et de mettre en œuvre des stimulants pour encourager les exportations de produits de construction, mesures qui créeront toutes des emplois?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, puisqu'on parle de créer des emplois à long terme dans le bâtiment, je suggérerais au député d'Etobicoke-Centre de s'aboucher avec bon nombre de députés de son propre parti. Le ministre des Transports a présenté il y a deux semaines une proposition qui permettrait de créer au cours de la décennie au Canada 350,000 nouvelles années-hommes d'emploi. Elle permettrait de lancer des travaux de construction d'une valeur de près de 800 millions de dollars rien que pour cette année, pourvu que nous puissions obtenir tout l'appui possible pour adopter le projet de loi visant à moderniser le réseau ferroviaire. Or nous ne voyons chez les députés de son parti que tactiques dilatoires, querelles et opposition. Si le député tient vraiment à voir créer des emplois au Canada, je lui suggère de dire à ses collègues de conjuguer leurs efforts aux nôtres, d'appuyer ce projet de loi et de nous aider à créer ces emplois.

• (1120)

M. Wilson: Le ministre évoque des plans aléatoires. Nous voulons que le gouvernement nous présente des mesures précises pour remédier au problème de la perte des emplois. Le chiffre de 60,000 emplois perdus qu'a évoqué l'Association de la construction tient compte des programmes en vigueur mais il en faut d'autres. C'est ce que nous réclamons.

LA BAISSÉ DE L'EMPLOI

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, depuis deux ou trois ans, le gouvernement répète constamment que le taux de chômage élevé au Canada est attribuable à la récession internationale. Pourtant, le taux d'emploi aux États-Unis a baissé de 1.9 p. 100 tandis qu'il a baissé proportionnellement trois fois plus au Canada, soit de 5.3 p. 100 depuis un an. Comment le ministre peut-il expliquer aux 1.6 million de chômeurs canadiens, dont la vie a été bouleversée par cette situation désastreuse, que le problème de chômage est sensiblement plus grave au Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'ai bien peur que le député ait encore une fois donné une idée un peu floue de la situation. A

mon avis, ce serait insensé pour n'importe quel député d'essayer de prétendre que le Canada n'est pas touché par la récession mondiale.

M. Wilson: Je n'ai jamais dit cela. J'ai demandé pourquoi la situation était plus grave au Canada.

M. Axworthy: Les députés d'en face ne peuvent tout simplement pas continuer à insister sur cette notion ridicule et à prétendre que le Canada est le seul pays à être touché par la récession. Je pense que les Canadiens savent que ce n'est pas le cas. Ils comprennent que tous les autres pays, notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, font face aux mêmes problèmes que le Canada.

Ce que nous disons aux Canadiens quand nous leur expliquons la situation en termes réalistes au lieu d'exagérer de façon ridicule comme le député l'a fait, c'est que, contrairement aux États-Unis, nous avons instauré au Canada un important programme d'assurance-chômage qui permet d'obtenir des prestations pendant 52 semaines, de même que certains programmes bien précis de création d'emplois auxquels nous consacrerons cette année plus d'un milliard de dollars qui leur procurera plus de 150,000 emplois. Nous avons aussi pris certaines autres initiatives. Je peux vous garantir, madame le Président, que bien des Américains seraient très heureux que leur gouvernement prenne le même genre d'initiatives que le gouvernement du Canada.

LA CAISSE D'ACCROISSEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES—L'ACQUISITION DE MATÉRIEL AMÉRICAIN

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, je voudrais moi aussi poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration en ce qui concerne l'application des dispositions «Acheteons canadien» aux termes des programmes lancés par la caisse d'accroissement des compétences professionnelles. Il s'agit d'une question supplémentaire à celle qu'a posée le député de St. Catharines lundi dernier. Pourquoi a-t-il permis au Collège Niagara de commander du matériel de soudure de fabrication américaine destiné à la formation, alors qu'on avait reçu de la London Electric Company of Canada une soumission proposant du matériel convenable de fabrication canadienne qui satisfaisait pleinement à ses dispositions «Acheteons canadien»?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis très heureux de répondre à cette question ne serait-ce que pour détromper le député. Celui-ci devrait savoir que les collèges communautaires relèvent essentiellement de l'autorité provinciale. La caisse fédérale d'accroissement des compétences professionnelles prévoit des subventions directes à l'intention des collèges communautaires, des organismes à but non lucratif ou des entreprises qui veulent moderniser leur équipement de formation. Les décisions prises par ces groupes doivent être approuvées par le gouvernement provincial.

Dans le cas que soulève le député, on m'a signalé que c'est effectivement nous qui avons stipulé que le nouveau matériel de formation devait être de fabrication canadienne, mais que ce sont les autorités provinciales, avec lesquelles le député a bien plus de contacts que je n'en ai moi-même, qui ont autorisé l'acquisition de ce matériel.